



Envoyé en préfecture le 01/06/2023  
Reçu en préfecture le 01/06/2023  
Publié le 11/06/23  
ID : 031-213104219-20230531-DEL2023\_03\_02-DE

Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 31 mai 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>			
25 mai 2023			
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
25 mai 2023			

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN,  
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON  
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON,  
GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme PEREZ avait donné procuration à M. GAROUSTE  
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT  
Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme ABADIE  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

**Absents**

M. PIRIOU

M. MIJOLE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (22 voix pour).

**DELIBERATION N°2023-03-02**

**FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS - MODIFICATIF**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2022, le conseil municipal avait fixé à 6 (six) le nombre des adjoints au Maire.

M le Maire rappelle qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum.

Considérant le souhait d'élargir et de renouveler l'équipe municipale, il propose de porter le nombre des adjoints à 8 (huit).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le 11/06/23

ID : 031-213104219-20230531-DEL2023\_03\_02-DE

Persef  
Levraut

Folio 2023-2

A l'unanimité (26 voix pour),

**DECIDE** de fixer à 8 (huit) le nombre d'adjoints.

**PRECISE** que la présente délibération abroge et remplace la délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2022.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 31 mai 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

